

Obligation de restitution d'un vehicule gagé

Par Murielle975

Ayant contracté en décembre 2003 un crédit automobile, et ma banque ayant rejeté 3 échéances, le dit organisme m'a contacté le 1er février, m'informant que j'avais jusqu'au 8 pour choisir de rembourser l'intégralité du montant restant dû ou de restituer le véhicule. Dès lors j'ai contacté ma banque pour un rachat de crédit, sachant que la réponse n'est pas immédiate.

Je ne disposais d'aucun document contractuel, ni échéancier provenant de sofinco.

Le responsable contentieux de Viaxel/sofinco m'a donc recontactée ce jeudi 14 pour m'informer que je suis obligée de restituer le véhicule (plus question de rembourser le crédit) puisqu'il détiendrait une ordonnance du tribunal qui aurait statué le 11 février sans que j'en sois informée....

Tout cela n'est-il pas un peu précipité et y a-t-il un recours face à cette situation??

D'avance je vous remercie pour votre réponse.